

Rectorat

Objet : prévention et lutte contre la violence à l'école

service social
n° 2016-98

La lutte contre le harcèlement est une priorité ministérielle en raison des conséquences sur les élèves qui en sont victimes et leur réussite scolaire. Pour agir et lutter efficacement contre ce phénomène, j'attire votre attention sur les leviers que sont le site internet et le numéro d'appel gratuit (3020), la journée de mobilisation, le prix « Non au harcèlement », et la formation.

Site internet - service et numéro d'appel gratuit : le 3020

Cabinet

Il convient lors de vos prochaines réunions de sensibiliser l'ensemble des parents et des personnels sur le sujet de la lutte contre les violences entre élèves. Vous pouvez à cette occasion, rappeler l'existence du site internet, centre de ressources : « Non au harcèlement » <http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr> et de la page Facebook <https://www.facebook.com/nonauharcelementalecole> qui proposent toutes les informations et les outils utiles.

Il est également important de faire connaître le numéro d'appel qui a été mis en place au niveau national pour favoriser la prise en charge des situations de harcèlement.

Afin que cela soit visé par les parents, je souhaite que tous les élèves de l'enseignement élémentaire et secondaire inscrivent dans leur carnet de correspondance ou de liaison, le numéro d'appel 3020. Pour introduire l'annonce du numéro, je vous propose d'indiquer que «La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'Ecole constituent une priorité. Les élèves, parents, professionnels peuvent appeler si besoin le 3020 (service et numéro d'appel gratuits)».

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Cette inscription dans les carnets gagnerait à être accompagnée d'un échange avec les élèves sur le phénomène du harcèlement.